

DESOGERME AGRISEC - Gamme viticole

DÉSINFECTANT DE PETITS MATÉRIELS ET BARRIQUES



- **Homologation bactéricide, fongicide et virucide.**
- **Testé sur les Brettanomyces (levures responsable de la mauvaise odeur de « cuir de cheval » du vin) ITV Beaune.**
- **Autorisé en Agriculture Biologique***
- **Disponible en vrac ou aérosol.**
- **Auto-séchant, non résiduel et sans rinçage**.**
- **Compatible avec le contact alimentaire.**
- **Effet mouillant et pénétrant sur les barriques en bois.**
- **N° d'inventaire au Ministère de l'environnement : 9278.**

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Produit conditionné en *aérosol de 500ml* ou en *vrac concentré*.
- Odeur caractéristique. Densité à 20°C : 0,87.
- **DESOGERME AGRISEC** est une solution à base d'éthanol alimentaire et de divers composés organiques, microbicides synergisés et mouillant.
- Contient du PHMB à 4 g/litre.
- Exempt de chlore, phénol, iode, formol.
- N'attaque pas les plastiques ni les métaux (aciers, cuivre, laiton, aluminium).
- Désinfecte les surfaces, plans de travail et outils de coupe.
- Conforme aux normes **AFNOR NFT 72.181, 72.301 et EN 1650**.
- **Bactéricide (2%)** à très large spectre, **virucide(100%)** et **fongicide(40%)**.
- Usages : locaux de stockage, matériels de stockage, transport et culture.
- Homologation N°20050024 du ministère de l'agriculture.

PROPRIETES MICROBIOLOGIQUES :

- **Bactéricide** à très large spectre : Gram +, Gram -, (Pseudomonas aeruginosa, E.coli, Staphylocoque aureus, Enterococcus hirae).
- **Fongicide** : moisissures, levures, (Candida albicans, Aspergillus niger et Brettanomyces).
- **Virucide** : bactériophages lactiques n°66, T2, MS2, X174.
- Pas d'accoutumance des micro-organismes.
- DL 50 du produit concentré par voie orale chez le rat > à 2000 mg/kg,

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- R10 inflammable et irritant pour les yeux en *version vrac*.
- Extrêmement inflammable en *version aérosol*.
- * Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE N°834/2007. Nettoyage et désinfection pour les bâtiments et installations de la

production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole.

- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.
- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Usage réservé aux professionnels.

MODE D'EMPLOI :

- Après élimination des contenants, nettoyer les surfaces ou l'intérieur des barriques de préférence à la vapeur ou à l'eau chaude. Pulvériser **AGRISEC AEROSOL** à 30cm environ sur les surfaces à traiter (plans de travail, outils de coupe) et/ou **AGRISEC VRAC** concentré ou dilué à 40%. Pour les barriques, attendre le séchage complet avant réutilisation (15jours).
- ** Exception : les surfaces à contact alimentaire doivent être rincées à l'eau potable (afin d'éliminer toute trace de dépôts de germes morts) ou à la vapeur d'eau avant réemploi, conformément à l'arrêté du 19/12/2013.
- En désinfection de barriques (et après détartrage à la vapeur d'eau) avec **ASEPTIC FUTS** (voir photo de droite), mélanger 5L d'**AGRISEC VRAC** avec 5L d'eau potable dans le bac, puis laisser tourner la pompe 4mn/barriques. La solution peut être réutilisée jusqu'à 10 barriques.
- **Application** : décontamination des sécheurs de taille et de vendanges, petit matériel de chai, paillasses de laboratoires, matériel d'analyse et de prélèvement œnologique, embouts de tuyaux, raccords de canalisations, caquettes de vendanges, tables de tri...
- **Idéal** sur les « niches à problèmes » : vannes à boule, robinet de dégustations, bondes de barriques, robinets de jauges, joints de portes de cuves...